



Mise à jour de la situation à l'intention des membres de l'AQLM

Note : Les données sont informatives et évolutives

30 mai 2020 — La situation évolue très rapidement et l'**AQLM** se positionne de façon à pouvoir tenir compte de vos préoccupations et à obtenir des réponses selon l'état d'avancement des dossiers. Depuis la semaine dernière, certains dossiers prioritaires ont cheminé.

Voici les plus récents développements :

Les camps de jour

Relance des camps en contexte de COVID-19

Le 21 mai, le premier ministre François Legault a annoncé officiellement l'ouverture des camps de jour à compter du 22 juin, mais les municipalités peuvent décider d'ouvrir les camps de jour à la date de leur choix, et ce, selon la faisabilité.

Mesures de soutien financier

Des mesures de soutien sont en ce moment envisagées au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Nous avons une confirmation, de ces deux ministères, de l'accès sans frais aux infrastructures des établissements scolaires, et ce pour l'ensemble de la période estivale. Ce partage est conditionnel à la poursuite des activités régulières des centres de services scolaires durant l'été, notamment les travaux de rénovation et activités pédagogiques.

Aussi, des démarches sont en cours avec les associations municipales afin d'évaluer les pertes de revenus et les nouvelles dépenses liées à la Covid-19 et d'identifier les mesures qui permettront de pallier la situation. Les frais supplémentaires liés à la tenue des camps de jour seront considérés dans cet exercice.

L'AQLM a conclu une entente avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et le MAMH, qu'elle sera responsable de fournir les chiffres qui permettront d'évaluer plus précisément l'impact financier de l'ouverture des camps de jour.

Formation DAFA

En vue de la relance des activités des camps de jour et des camps de vacances, le Conseil québécois du loisir (CQL) invite les jeunes à la recherche d'une formation – et d'un emploi – d'animateur à se rendre sur le nouveau site du Programme DAFA (Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur).

Le site a été conçu à la fois comme vitrine pour le grand public et les organisations intéressées à offrir le Programme DAFA, et comme outil de gestion et de soutien à la formation pour la communauté de pratique du Programme DAFA. Il se distingue autant par son ergonomie qui vise à optimiser l'expérience utilisateur que par un design contemporain, minimaliste et cohérent qui renforce l'identité de marque du DAFA.

Pour les gestionnaires du programme, le principal avantage est surtout un gain de temps important en raison des fonctionnalités qui facilitent grandement leur travail. Les jeunes qui s'intéressent au Programme DAFA ainsi que les organisations locales qui voudraient s'y associer trouveront toute l'information dont ils ont besoin à www.programmedafa.com.

Sondage

Les résultats du sondage sur l'offre des camps de jour en mode COVID-19 sont disponibles en [cliquant ICI](#).

Par ailleurs, l'Observatoire québécois du loisir (OQL) a consacré un [numéro spécial](#) de son Bulletin à l'analyse de ce sondage.

Le milieu aquatique

Certaines villes ont ouvert leurs jeux d'eau dans les parcs municipaux selon l'avis de leur direction régionale de la Santé publique, compte tenu des conditions de canicule actuelles. Naturellement, les mesures de distanciation physique et les mesures d'hygiène doivent être observées. L'[Avis de l'Institut national de santé publique du Québec](#) est toujours valide :

Guide de réouverture progressive des installations aquatiques en contexte de COVID-19

Un **Guide de réouverture progressive des installations aquatiques en contexte de COVID-19 (Guide RPIA)** paraîtra lundi pour soutenir le travail des responsables aquatiques. Ce document est le fruit d'une collaboration entre l'Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ), la Société de sauvetage, la Croix-Rouge – Division du Québec, la Fédération de natation (FNQ), la Fédération de natation artistique (FNAQ), la Fédération de plongeon (FPQ), Triathlon Québec (TQ), Water-polo Québec (WPQ) et le responsable de la rédaction du Bulletin – Exploitation des installations aquatiques dans un contexte de COVID-19 — Recommandations pour la réouverture de la Commission des normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada.

Ce guide a été conçu pour répondre aux besoins des propriétaires, des gestionnaires et des opérateurs d'installations aquatiques. Le contenu découle des [recommandations](#) qui se trouvent dans le centre d'expertise et de référence en santé publique de l'INSPQ et en en facilite l'application en milieu aquatique. Ce document sera évolutif selon l'état de la situation. Une présentation du guide a eu lieu le 28 mai à l'ensemble des membres de l'ARAQ.

Le guide sera disponible lundi sur le [site de l'ARAQ](#).

L'AQLM et le sport

Reprise graduelle des activités sportives — Décret 530-2020

Nous sommes dans l'attente d'une annonce de la ministre Isabelle Charest concernant une nouvelle phase de relance des activités sportives. Des nouvelles devraient venir au cours de la semaine prochaine.

La culture

La semaine dernière, la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy, a annoncé la reprise de certaines activités culturelles dans divers lieux, et cette annonce a suscité plusieurs interrogations.

Cinéparcs

Considérant la possibilité de réduire de façon importante le risque de transmission de COVID-19, les cinéparcs pourront rouvrir pour la présentation de films ou de toute forme de spectacle aux conditions suivantes :

- Le respect des mesures générales en milieu de travail, des mesures pour les marchés d'alimentation et commerces essentiels et des mesures concernant la manipulation d'argent dans les magasins et les milieux de travail, formulées dans les recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec ;
- Les passagers des véhicules doivent être des membres d'une même maisonnée ;
- La distanciation physique de 2 mètres entre les véhicules doit être respectée si les passagers demeurent dans les voitures ; si les passagers sont autorisés à s'asseoir à l'extérieur de leur véhicule, la distance de 2 mètres doit être respectée entre les personnes qui ne sont pas des passagers d'un même véhicule ;
- Les services de restauration ne doivent pas être offerts autrement qu'en commande pour emporter ;
- Les aires de jeux doivent être fermées ;
- Les employés des cinéparcs doivent être en nombre suffisant pour faire respecter les consignes de distanciation physique.

Selon nos informations, les ciné-parcs éphémères sont encore considérés comme des lieux de rassemblements organisés, mais nous vous suggérons de valider cette interprétation avec votre [Direction régionale de la Santé publique pour un avis officiel spécifique dans votre région.](#)

Autres

Vous trouverez plus de détails sur la relance du secteur culturel en [cliquant ici](#).

Directions régionales de la santé publique

Il semble y avoir des avis différents selon les directions régionales pour la tenue de plusieurs activités. Nous vous suggérons de communiquer avec votre direction régionale pour valider vos intentions et votre compréhension des lignes directrices annoncées.

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/liste-directeurs-santepub.pdf>

Le Tourisme

Sous réserve de l'application des principes de distanciation physique et de l'ensemble des recommandations des autorités de santé publique, le gouvernement du Québec a annoncé que les Québécois pourront, dès le 1^{er} juin 2020, se rendre dans les marinas ainsi que dans certains types d'hébergement touristique. [Détails >](#)

La collaboration des ministères

Nous sommes en relation et en discussion de façon régulière avec la ministre Isabelle Charest ainsi qu'avec la direction du sport, du loisir et de l'activité physique du MEES. Depuis quelques jours, nous discutons aussi avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et ainsi être à l'affut de développements à venir.

Plan de déconfinement

Pour avoir les détails du plan de déconfinement, [cliquez ICI](#).

Nous avons demandé au MEES de nous accompagner pour communiquer avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), car les orientations et décisions de ce ministère peuvent avoir un impact majeur sur le service des camps de jour municipaux. Bien que nous parlions régulièrement avec

l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM), nous désirons transmettre au MAMH des informations capitales sur la réalité de l'offre des camps de jour municipaux au Québec.

La suite...

Nous vous informerons dès que nous aurons des communications officielles. De votre côté, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Vous pouvez toujours consulter les résultats des sondages et autres documents dans la [mise à jour régulière](#) que nous présentons sur notre site.

Geneviève Barrière
Directrice